

Délibération 2023-01

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022.

Nombres de votants :	23
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	2

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mars 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 10/03/2023 - D.2023-01</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2022

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	Présence
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
Membre de droit	Université Paris-Saclay	IACONA	Estelle	Présente
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Excusé
	CEA	CORTIJO	Elsa	Présente
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Excusé
	Association anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Présent
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Présent
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Excusé
Représentants d'entreprise	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent

	CNRS Ile-de-France Sud	FORET	Benoît	Excusé
	ENS de Lyon	RICARD	Yanick	Présent
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé

Collège A	ISP	CORNU	Marie	Excusée
	PPSM	LERAY	Isabelle	Présente
	DER Génie civil et environnement - LMPS	BENNACER	Rachid	Excusé
	DER Nikola Tesla - SATIE	RODET	Thomas	Présent
Collège B	DER Nikola Tesla - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Présent
	DER de Chimie	DUMAS	Cécile	Présente
	Département de Langues	DELORME	Benjamin	Présente
	DER de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
Élèves et étudiants	DER Génie mécanique DER Génie civil et environnement	ROBILLARD Suppléant SAVARY	Eva Onaïa	Excusée Excusée
	DER d'Informatique DER de Sciences Humaines et Sociales	LALI Suppléante ROULY	Rida Séa	Excusé Excusée
	DER Génie civil et environnement DER de Sciences Humaines et Sociales	BENSANA-TOURNIER Suppléante MARGER	Ilian Raphaële	Excusé Présente
	DER Nikola Tesla DER d'Informatique	PIÉTRI Suppléant DARDHILLAC	Mélanie Valentin	Excusée Présent
BIATSS	Direction du patrimoine	PILON	Franck	Présent
	DER de Biologie	LE JALLE	Stéphanie	Présente
	Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante	RALAMBOSON	Andréa	Présente

25 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Présente
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentant du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	JARDIN	Céline	Présente
--	--------	--------	-----------------

Membres de droit :

Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent
Directrice générale des services par intérim	TORRICELLI	Catherine	Présente

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Absent
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	Présent

Invités :

Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Responsable Partenariats & Mécénat	RAOULT-SEVERAC	Véronique	Présente
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Présent

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022	3
II.	Point d'actualité	3
III.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs	4
IV.	Aspects ressources humaines.....	6
V.	Plan de sobriété énergétique	7
VI.	Conventions.....	8
VII.	Questions diverses	8

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Nathalie CARRASCO souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022

En l'absence d'observation, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 à l'unanimité moins deux abstentions.

II. Point d'actualité

Nathalie CARRASCO indique qu'elle a été nommée présidente de l'ENS Paris-Saclay en date du 21 novembre 2022. Elle est enseignante-chercheuse en sciences de l'environnement. Elle souhaite s'inscrire dans la continuité des développements qui ont été menés ou amorcés par son prédécesseur. Ainsi, l'ENS Paris-Saclay sera intégrée dans l'environnement Paris-Saclay, et sera créative et pluridisciplinaire. Elle sera une pépinière académique adossée à l'Université Paris-Saclay. À cette fin, plusieurs axes de travail seront développés dans le cadre d'une ouverture sur les enjeux sociétaux et environnementaux : clarifier le positionnement de grande école au sein de l'Université ; développer un site propice à l'innovation ; placer les étudiants et les élèves au cœur des projets, avec une forte exigence d'exemplarité pour former de futurs *leaders* académiques.

Par ailleurs, Alain Aspect recevra le 10 décembre 2022 le prix Nobel de physique. Une conférence sera organisée à cette date à l'ENS Paris-Saclay pour suivre la remise des prix en direct.

La semaine des carrières normaliennes s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2022. La journée Tr[ENS]itions écologiques 2022 a été organisée le 1^{er} décembre 2022, la rentrée des doctorantes et doctorants le 22 novembre et un webinaire sur le sujet « Identité et implication normaliennes » le 24 novembre.

En outre, une journée de sensibilisation et découverte autour des handicaps s'est tenue le 17 novembre. En novembre a également été organisée la semaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

S'agissant des partenariats, l'actualité est marquée par la signature de l'accord-cadre avec SIEMENS, la convention de mécénat avec Descartes Underwriting, la convention avec la direction des applications militaires (DAM) du CEA pour le financement de bourses du programme PhD Track Entreprise et le protocole d'accord avec Dassault Systèmes.

Enfin, plusieurs personnels scientifiques et administratifs de l'École ont reçu des prix et distinctions : François Tavernier, chevalier dans l'ordre national du mérite ; Thomas Novak, à l'Institut universitaire de France ; Morgan Patty, prix de thèse de la Chancellerie des Universités de Paris ; Lucas Page Pereira, prix Alain Desrosières et prix européen d'études brésiliennes ; Tina Nikoukhah, prix jeunes talents France-L'Oréal-UNESCO ; Elyes Ouerghi et Mathilde Degois, invités à un *workshop* de l'ESA.

III. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Budget : contexte

Cécile DURIEU souligne que le contexte est marqué par le changement de présidence, précédé d'une période d'administration provisoire. Le budget a été construit en s'appuyant sur les axes stratégiques de l'établissement présentés dans le volet spécifique du contrat quinquennal de l'Université Paris-Saclay et la lettre d'orientation budgétaire. Il convient ainsi de soutenir les missions de l'établissement (former les futures générations de chercheurs et d'universitaires, mettre en place des parcours de formation pour répondre à des enjeux nouveaux, recruter un corps académique de haut niveau et diversifié, etc.) et de construire une trajectoire soutenable au regard des contraintes (renchérissement de la masse salariale, coûts bâtimentaires et des équipements mutualisés, gros entretien et réparation-GER). Il est également nécessaire de tenir compte de l'inflation (mesures réglementaires en faveur du pouvoir d'achat et augmentation du coût de l'énergie). La loi de programmation de la recherche présente également un impact sur le budget, notamment à travers la revalorisation du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et de la rémunération des doctorants.

En 2022, les mesures non financées représentent 2,7 millions d'euros. Le budget prévisionnel 2023 est déficitaire à hauteur de -3,2 millions d'euros. Enfin, le fonds de roulement devra être mobilisé pour le programme pluriannuel d'investissement (avec en plus 0,4 million d'euros au-delà de 2023), le gros entretien et le renouvellement (50 millions d'euros sur 25 ans) et les dépenses exceptionnelles de fonctionnement après accord de la tutelle.

a. Budget rectificatif 2022

Cécile DURIEU indique que le budget rectificatif n°2 2022 prévoit notamment une réduction de la masse salariale à hauteur de 1,4 million d'euros, suite notamment à des démissions et des congés sans traitement d'élèves, des mutations de personnel et des postes non pourvus. Une réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 7 millions d'euros en autorisation d'engagement et 6 millions d'euros en crédits de paiement pour les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens est également à signaler.

Au final, les recettes du budget agrégé s'établissent à 97,3 millions d'euros. Les autorisations d'engagement totalisent 107,5 millions d'euros, les crédits de paiement 108,8 millions d'euros. Le solde budgétaire est donc négatif (-11,4 millions d'euros).

Yanick RICARD estime que ces chiffres sont cohérents avec ceux de l'ENS Lyon.

Le budget rectificatif 2022 est approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

b. Budget initial 2023

Cécile DURIEU annonce que le budget initial 2023 prévoit 99,7 millions d'euros de recettes (dont 87,9 millions d'euros de subvention pour charge de service public) et 110,3 millions d'euros de crédits de paiement (dont 76,6 millions d'euros pour la masse salariale et 29,2 millions d'euros pour le fonctionnement). Le plafond des emplois fixé par l'État s'établit à 1 452 ETPT ; 1 579 ETPT sont prévus au total.

Le budget en droits constatés englobe 102,0 millions d'euros de produits et 105,2 millions d'euros de charges, ce qui implique un résultat déficitaire à hauteur de -3,2 millions d'euros. Par conséquent, l'accord du rectorat s'est requis pour valider le budget.

Le budget principal est complété par le budget annexe de l'opération immobilière qui intègre le solde du financement ainsi que des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Thomas RODET sollicite des précisions sur l'impact des concours de l'année 2023 sur le budget.

Cécile DURIEU répond que l'hypothèse formulée est que le nombre total de postes ouverts aux concours ces deux dernières années serait reconduit et que tous les postes seraient pourvus. De plus, il a été fait l'hypothèse que les flux entrant et sortant des normaliens en congés sans traitement s'équilibreraient.

Jean-Louis MARTIN demande si le fonds de roulement se stabilisera en 2024.

Cécile DURIEU explique que les dépenses d'investissement doivent être réduites, compte tenu des tensions budgétaires actuelles. En outre, le fonds de roulement restera conséquent. Le fonds de roulement mobilisable doit au moins être égal à quinze jours de décaissements, ce qui est largement le cas pour l'École pour le moment. Il serait amené à diminuer significativement en cas de dépenses pour le gros entretien et réparation (GER).

c. **Projet annuel de performance d'établissement (PAPET)**

Cécile DURIEU souligne que le PAPET reprend les axes stratégiques et les objectifs déjà connus : développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay ; affirmer la vocation prédoctorale de l'ENS Paris-Saclay ; étendre et intensifier la recherche ; améliorer les services rendus aux usagers.

Le budget initial 2023 et le PAPET sont approuvés par le conseil d'administration à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Engagement décennal : demandes de dispenses

Catherine TORRICELLI indique qu'à l'occasion de la commission du 15 novembre 2022, 6 dossiers ont été présentés, dont 5 relevant du conseil d'administration. 2 dossiers ont reçu un avis favorable, 4 un avis défavorable.

Les demandes de dispense d'engagement décennal recueillent un avis favorable unanime du conseil d'administration.

3. Rémunération des membres des jurys de concours d'entrée

Catherine TORRICELLI souligne que la grille tarifaire propose 9,8 euros maximum par copie de concours Économie et Gestion et Sciences Sociales, et le même tarif pour les copies de l'épreuve de 6 heures des concours BCPST et TB, montant qui permettrait de s'aligner sur la pratique des autres ENS.

À l'unanimité moins une abstention, le conseil d'administration approuve la rémunération des membres des jurys de concours d'entrée.

4. Demande de remise gracieuse

Catherine TORRICELLI explique que cette demande porte sur la journée de carence suite à l'arrêt maladie d'un agent qui a quitté l'École depuis plus d'un an, pour un montant avoisinant 200 euros.

Cette demande de remise gracieuse est approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité moins deux abstentions.

La séance est suspendue de 11 heures 05 à 11 heures 15.

IV. Aspects ressources humaines

1. Campagne d'emplois 2023

Catherine TORRICELLI annonce que la campagne d'emplois 2023 comprend 14 postes. Par ailleurs, 5 postes de contractuels sont prévus.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2023 à l'unanimité moins une abstention.

2. Transfert d'emplois du Lumen

Catherine TORRICELLI soumet au vote le transfert à terme de 7 emplois de l'École vers le Lumen, la nouvelle bibliothèque mutualisée au niveau de l'Université Paris-Saclay.

Le conseil d'administration approuve le transfert d'emplois du Lumen à l'unanimité moins une abstention.

3. Revalorisation du régime indemnitaire BIATSS

Catherine TORRICELLI indique qu'il est proposé de revaloriser le régime indemnitaire des agents titulaires de la filière administrative à hauteur de 10,5 euros mensuels bruts pour les personnels de catégorie C et de 18,5 euros mensuels bruts pour les personnels de catégorie B et A. Il est également proposé de revaloriser l'ensemble de la grille de l'ENS Paris-Saclay pour les agents des filières ITRF et de Bibliothèque, titulaires et contractuels, à hauteur de 6 euros bruts mensuels pour les agents de catégorie C et de 9 euros bruts mensuels pour les agents de catégorie B et A. Ces revalorisations seront mises en paie à partir du mois de février 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil d'administration approuve la revalorisation du régime indemnitaire BIATSS à l'unanimité moins une abstention.

4. Dispositif de professeurs attachés

Philippe MAITRE rappelle que l'objectif est de mettre les chercheurs au cœur de la formation. À compter de 2022-2023, il est procédé à un alignement avec le dispositif de l'Université Paris-Saclay en cours de mise en place. Les professeurs attachés devront assurer 64 HETD (heures équivalent travaux dirigés) pour une rémunération de 7 500 euros annuels.

À l'unanimité moins deux abstentions, le conseil d'administration approuve la création du statut de professeur attaché à l'ENS Paris Saclay.

5. Rapport social unique

Catherine TORRICELLI explique que le rapport social unique comprendra des éléments et données relatifs notamment aux parcours professionnels, aux avancements et promotions internes, à la rémunération, à la santé et sécurité au travail, à l'égalité professionnelle et à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail. Le rapport social unique fusionne ainsi les actuels bilans sociaux, rapport de situation comparée et bilans hygiène et sécurité. Il contiendra à terme jusqu'à 189 indicateurs. Cette première version a été présentée au comité technique de novembre 2022 et la mise en place d'un groupe de travail a été proposée.

À l'unanimité moins trois abstentions, le conseil d'administration approuve la création du rapport social unique et la mise en place d'un groupe de travail.

6. Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT)

Philippe MAITRE indique que 6 semestres sont proposés pour les CRCT pour 2023. Cette proposition a reçu l'avis favorable du conseil scientifique.

À l'unanimité moins deux abstentions, le conseil d'administration approuve les CRCT.

7. Revalorisation du compte personnel de formation (CPF)

Catherine TORRICELLI expose une proposition d'augmentation du fonds alloué aux demandes de CPF à hauteur de 5 % du budget global de formation, qui atteindrait ainsi 10 750 euros. Cette augmentation permettrait d'accepter jusqu'à cinq demandes à l'avenir.

À l'unanimité moins une abstention, le conseil d'administration approuve la revalorisation du compte personnel de formation.

8. Revalorisation de la subvention du CROUS

Catherine TORRICELLI signale qu'au 1^{er} janvier 2023, les tarifs des repas augmenteront de 0,5 euro. Une hausse identique avait déjà été appliquée le 1^{er} septembre 2022. L'ENS Paris Saclay souhaite subventionner les repas du Crous à hauteur de 1 euro supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2023, pour tous ses agents quelle que soit leur catégorie, afin d'absorber cette hausse du tarif du repas.

À l'unanimité moins une abstention, le conseil d'administration approuve la revalorisation de la subvention du CROUS.

V. Plan de sobriété énergétique

Nathalie CARRASCO explique que le plan de sobriété énergétique doit comprendre des mesures permettant une réduction de la consommation d'énergie à hauteur de 10 % en deux ans (par rapport à 2019) et de 40 % à l'horizon 2030. De plus, le nombre de déplacements professionnels doit diminuer de 20 %. Le plan de sobriété énergétique doit s'accompagner d'un maintien de la qualité de la formation et de la recherche et des conditions de travail, d'études et d'accueil.

La communauté a été associée à cette démarche à travers une boîte à idées, des réunions, les instances et une assemblée générale. De plus, un comité de suivi sera mis en place, avec pour rôle de faire évoluer le plan d'actions en fonction des retours d'expérience et de revoir ou d'ajouter des actions. Il est composé de membres du comité environnement, des principaux acteurs pour la mise en œuvre et d'invités (internes ou externes) selon l'ordre du jour.

À l'unanimité, le conseil d'administration approuve le plan de sobriété énergétique qui sera soumis au ministère avant le 31 décembre 2022.

VI. Conventions

Nathalie CARRASCO constate qu'aucune remarque n'est formulée par les membres du conseil d'administration sur les conventions.

VII. Questions diverses

Nathalie CARRASCO souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous les participants.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le vendredi 10 mars 2023.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 15.

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com